



Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration entérine les modalités de sélection des coureurs et attribution des places pour les Championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère en 2011 ci-après.

1- Championnats de France Minimes et Espoirs Glisse, Solitaire Equipage et Extrême Glisse :

Pour chaque Ligue, le calcul des quotas sera de **90%** des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, **arrondi à l'entier supérieur**.

Pour la **série Minimes Optimist garçon**, le calcul des quotas sera également de **90%** des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, **arrondi à l'entier supérieur**.

Pour la **série Solitaire Laser 4.7 Open**, le calcul des quotas sera de **80%** des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, **arrondi à l'entier supérieur**.

Rappel :

Pour toutes les **séries Minimes**, **1 quota** est ajouté aux Ligues n'ayant pas eu de participation l'année n-1 (autre que Tyka Fille),

Pour les séries **Tyka Fille, SL16 et 29er**, **1 quota** est ajouté à chaque Ligue. Les Ligues ayant participé sur ces séries année n-1 seront ainsi dotées d'un quota supplémentaire.

2- Championnats de France Minimes sur Flotte Collective

Attribution des quotas de Ligue et invitations : identiques à 2010

Rappel :

Première phase : Pour chaque Ligue, il sera attribué un quota de sélectionnés identique pour toutes les ligues et égal à un garçon et une fille.

Deuxième phase : Chaque ligue pourra bénéficier de places d'invitation supplémentaires « Dynamique » de Ligue. Pour cela, chaque Ligue devra fournir le Classement général de ses épreuves de sélection. En fonction du nombre total de coureurs ayant participé au minimum à 2 épreuves, la ligue se verra attribuer des invitations supplémentaires suivant le tableau ci-dessous.



	Filles	Garçons
Moins de 15 coureurs (gargons et filles)	Pas de place supplémentaire	
De 15 à 45	1	2
De 46 à 75	2	4
De 76 à 105	3	6
Plus de 105	4	8